



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 033-439504960-20221215-2022121506-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 15 décembre 2022  
A 18H00**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président),  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON

Messieurs BEUNARD, SCAPPAZZONI, CAVOLI, MONS, URIOT, FANARA

**Pouvoirs :**

Mr MARTINERIE a donné POUVOIR à Mr LUMMEAUX  
Mme MAUPILE a donné POUVOIR à Mr Patrice BEUNARD  
Mr DE SAINT ROMAIN a donné POUVOIR à Mme Catherine CASSOT  
Mr PUJOL a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT  
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mr Nicolas SOULIER

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, MAUPILE

Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

**DELIBERATION N°2022121506 : CONVENTION DE REVERSEMENT DU MONTANT DES DONS DE BILLETTERIE ENTRE LA REGIE MUNICIPALE ARCACHON EXPANSION ET LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 et les mesures gouvernementales de fermeture des salles de spectacle, le théâtre Olympia s'est vu contraint d'annuler des spectacles programmés depuis le 16 mars 2020. Une campagne de remboursement a été mise en place afin de restituer les montants des billets dont les spectacles ont été annulés. Une partie des spectateurs ont fait part de leur désir de soutenir la culture en faisant don de leurs billets au Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon.

Arcachon Expansion s'est vu mandaté par ces donateurs à verser au Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon un montant total issu de la billetterie de :

221 € (Deux cent vingt et un euros)

Cette délibération n'appelant aucune observation, M. LUMMEAUX demande au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**
- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération,**

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le jeudi 15 décembre 2022

Bernard LUMMEAUX  
1er Vice-Président de la Régie Arcachon  
Expansion

